



TDD - Codep25 : Trophée du Doubs Règlement

Adoption : CA du 14/02/2019
Entrée en vigueur : 19/02/2019
Modification : 08/09/2020
Validité : permanente
Nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJET

Le « Trophée du Doubs » (TDD) est un circuit promotionnel de compétitions Adultes organisé par le comité départemental du Doubs.

Il comprend plusieurs étapes indépendantes placées chacune sous l'autorité d'un Juge-Arbitre.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du TDD.

Les dates des étapes du TDD figurent au [calendrier sportif du Codep25](#) (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard début septembre de la saison en cours.

2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Licences, nationalité, catégorie d'âge et surclassement

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses à partir de la catégorie d'âge minime licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, à une instance affiliée à la FFBad sans restriction relative à la nationalité.

2.2. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du vendredi précédent de 15 jours la compétition. Les TDD sont réservés aux joueurs classés au **maximum D7** dans la discipline concernée.

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.3. Limitation des participants

La participation est limitée à 60 joueurs au bénéfice des paires formées inscrites dans les deux tableaux puis de la participation féminine et enfin des plus faibles CPPH dans la discipline concernée. **Les joueurs licenciés dans un club du CODEP 25 restent prioritaires par rapport aux joueurs hors 25.**

3. INSCRIPTIONS

3.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations 4 semaines avant la compétition
- Relances à 2 semaines de la compétition
- Date limite d'inscription : une semaine avant la compétition (soit le samedi 14h)
- Tirage au sort entre 5 et 7 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 4 et 5 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi)

3.2. Modalités et montants d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs chaque trimestre ou au moment de l'inscription pour les joueurs hors Codep25.

Les droits d'inscription (participation FFBad de 2€ incluse) sont fixés à :

- 6€ pour un tableau
- 10€ pour deux tableaux
- **Majoration de +2€ pour les joueurs hors CODEP 25**

4. DÉROULEMENT D'UNE ÉTAPE

4.1. Horaires indicatifs

Chaque étape se déroulera ordinairement le samedi ou le dimanche entre 8h00 et 18h ou exceptionnellement le samedi entre 13h et 23h.

4.2. Tableaux

La compétition propose 3 tableaux (Double Homme, Double Dame et Double Mixte) découpés en série constitués en fonction des sommes des CPPH des paires.

4.3. Structure des tableaux

Chaque tableau se déroulera en poules uniques de 5 (de préférence) ou de 4.

Les étapes commenceront alternativement par les doubles ou le mixte.

5. RECOMPENSES

Les frais d'inscriptions étant calculés pour équilibrer le budget (aide à l'accueil au club accueillant, frais de JA et participation FFBad), seul un podium mettra en valeur les deux premières paires de chaque série, aucune récompense ne sera distribuée à l'issue d'une étape.

Toutefois, un classement général prenant en compte les résultats des 5 étapes sera fait en fin de saison selon le barème suivant :

- Première place : 100 points
- Seconde place : 60 points
- Troisième place : 20 points

Un coefficient est appliqué en fonction de la série jouée et du nombre de séries selon ce qui suit :

Série	1	2	3	4	5	6	7	8
Nb Série	Coef.							
1	1							
2	1,25	1						
3	1,33	1,17	1					
4	1,38	1,25	1,13	1				
5	1,40	1,30	1,20	1,10	1			
6	1,42	1,33	1,25	1,17	1,08	1		
7	1,43	1,36	1,29	1,21	1,14	1,07	1	
8	1,44	1,38	1,31	1,25	1,19	1,13	1,06	1

Les meilleurs joueurs au classement général seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du CODEP 25 en fin de saison.

6. DIVERS

6.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.